



JUGES & FORMATION

1- Les différentes catégories de juges de voltige

- Juge stagiaire
- Juge National
- Juge Elite
- Juge FAI

Juge stagiaire

Conditions d'accès:

Doit suivre le cursus de formation fédéral (théorique et pratique), ouvert à tout licencié de la FFA.

Prérogatives :

- Accompagne un juge titulaire pour les catégories Espoirs, Promotion et N2, lors des compétitions nationales, (au moins 4 programmes).
- Juge les catégories Espoirs et Promotion. **Toutefois ses notes ne sont pas prises en compte pour ces niveaux de compétition.**

Validité : 2 ans (durée indicative)

Le parcours de formation peut être adapté par la Commission Jugement avec le candidat.

Juge National

Conditions d'accès :

Avoir suivi le stage juge de l'année en cours et avoir été juge stagiaire dans au moins 3 compétitions.

Prérogatives :

- Apte à juger jusqu'à la catégorie National 2.
- Peut assister un juge Elite dans les compétitions « monoplaces » (National1, Excellence, Elite).

Validité : 4 ans (donnée indicative), sous condition de recyclage.

Juge Elite

Conditions d'accès :

- Etre juge National, avoir jugé en National pendant au moins 2 ans et avoir été juge-assistant monoplace (Excellence ou Elite).
- Etre proposé par la Commission Jugement.

Prérogatives :

- Apte à juger toutes les catégories

Validité : 4 ans sous condition de recyclage

Juges FAI

Conditions d'accès :

Juge Elite expérimenté qui est proposé à la CIVA par la Commission Jugement et le DTN.

Prérogatives :

- Apte à juger en compétitions internationales

Validité : Définie par la CIVA

2- Conditions d'exercices :

Durant la période de validité d'exercice, le juge devra participer à au moins deux stages de recyclage sur la réglementation et les connaissances des critères de jugement.

Il devra être titulaire de la licence fédérale et faire le stage de recyclage.

Les juges qui n'ont pas exercé depuis plus de 4 ans sont dits « en sommeil »
Un juge dit en sommeil peut être réactivé à sa demande sur décision de la CJt.

Nota : Le juge « en sommeil » ne recevra pas de convocation pour juger, ce sera une démarche volontaire de sa part.

3- Mesures particulières :

Les pilotes qui ont été classés à au moins 2 compétitions de niveaux National 1, Excellence ou Elite dans les 3 dernières années, peuvent bénéficier d'un cursus accéléré dont les modalités seront proposées à la FFA par la CJt.

Principes :

- Les pilotes de catégorie « Elite » qui auront suivi la formation théorique et effectué quelques jugements des catégories biplaces, pourront être nommés sur appréciation de la Commission Jugement Juges Nationaux ou Juges Elites.

- Les pilotes de catégorie « Advanced » et « Excellence », qui auront suivi la formation théorique et effectué quelques jugements des catégories biplaces, pourront être nommés sur appréciation de la Commission Jugement Juges Nationaux.

Paris, le 17 octobre 2012

*Robert CHOMONO
Président de la Commission Jugement*

*Loïc Logeais
Directeur Technique national*